

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT  
N°24-04-08**

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Date de la convocation  
26 mars 2024

Séance du 3 avril 2024

**L'an deux mil vingt quatre  
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoint ;  
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;  
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.  
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

**Absents excusés sans pouvoir**

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget maison de santé****RAPPORT DU MAIRE****Considérant** l'adoption du compte administratif 2023 du budget communal par le Conseil Municipal le 29 février 2024,**Considérant** qu'il convient de statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023,**Constatant** que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 10 315.26 € €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**AR Prefecture**043-214302051-20240403-24\_04\_08-DE  
Reçu le 12/04/2024

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	26
<b>VOTES : Contre : 0 - Pour : 26 - Abstention : 0</b>	
<b>Date de convocation : 26 mars 2024</b>	

.../...

PROPOSE d'affecter le résultat comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de membres exprimés : 26  
VOTES :  
Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 750,43
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-34 435,17
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>10 315,26</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-338 107,49
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	219 703,03
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>119 404,46</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>10 315,26</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>10 315,26</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	


(1) Origine : emprunt (0,00), subvention (0,00) ou autofinancement (0,00)  
(2) Amortissement, pour la part considérée la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement ainsi que les crédits pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de l'exercice des résultats.  
(4) En cas, il n'y a pas d'affectation.

### POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

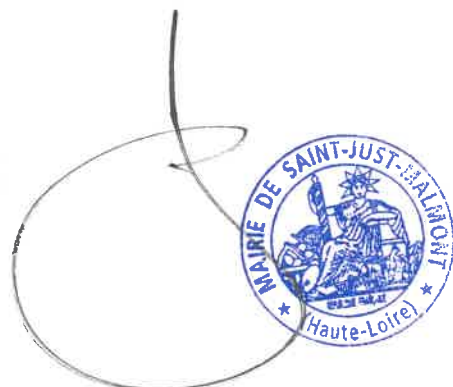
Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et en susdits

Certifié exécutoire au retour de la Préfecture le, 12 AVR. 2024

Le secrétaire de séance,  
D. Chaudier



Le Maire,  
F. Girodet



**AR Prefecture**

043-214302051-20240403-24\_04\_08-DE  
Reçu le 12/04/2024